



## Qui manifeste et pour quelle(s) raison(s)?

En septembre 2012, suite à la diffusion d'un extrait de 14 minutes d'une vidéo amateur islamophobe, *l'Innocence des musulmans*, et à l'importante publicité que lui ont faite les médias, de violentes manifestations ont éclaté dans le monde musulman. Le film, qui défit et ternit la réputation du prophète Mohamed, a choqué une grande partie de la communauté musulmane et heurté les valeurs profondes de nombreux croyants. Plusieurs ont perçu cette vidéo comme une attaque et une incompréhension de la part de l'Occident, particulièrement des États-Unis, face à l'islam<sup>1</sup>.

De nombreuses manifestations et violences ont suivi la diffusion de l'extrait et ce, partout dans le monde musulman. Des ambassades ont été attaquées, surtout celles des États-Unis et des attentats-suicides ont également eu lieu. Ces événements auraient fait plus de 75 morts dans le monde<sup>2</sup>. Bien que les manifestations violentes en réaction à la vidéo aient reçu une large couverture médiatique, de nombreuses manifestations pacifiques ont aussi eu lieu<sup>3</sup>.

## Quelle est l'origine du film?

Le réalisateur du film, Nakoula Basseley Nakoula, également connu sous divers pseudonymes dont celui de Sam Bacile, est un Égyptien copte qui habite actuellement en Californie. Avant que ne soit dévoilée son origine, Basseley prétendait être un Israélo-américain<sup>4</sup>. Plusieurs le soupçonnent d'avoir produit ce film dans le but de raviver les tensions entre les non-musulmans et les musulmans<sup>5</sup>.

Les acteurs du film accusent le producteur d'avoir remplacé le scénario initial par des propos islamophobes au moyen d'un doublage grossier, et ce, sans leur consentement. Ils affirment avoir été trompés et avoir participé à ce projet sans savoir qu'il porterait sur la vie de Mohamed (ils auraient plutôt accepté de jouer dans *Le Guerrier du Désert*, production qui ne parlait ni d'islam ni de Mohamed). On ne sait pas si le film en entier existe réellement, ou si seulement une « bande-annonce » de 14 minutes a été produite<sup>6</sup>.

## Quelles ont été les réactions aux manifestations?

Il existe une interdépendance à plusieurs niveaux entre les occidentaux et le monde arabe, notamment dans les sphères économiques et stratégiques, et celle-ci explique en partie la raison pour laquelle la communauté internationale n'a pas tardé à réagir suite aux manifestations contre la vidéo. On dénote principalement cinq types de réactions<sup>7</sup>.

Tout d'abord, certains représentants politiques et religieux musulmans ont utilisé la vidéo dans le but de provoquer ou de raviver la colère des musulmans envers l'Occident, et plus particulièrement envers les États-Unis. Certains groupes islamistes radicaux ont profité de la polémique pour ranimer le sentiment anti-américain dans une région où les États-Unis ne sont pas très populaires auprès de la population. Ils auraient aussi profité de la faiblesse des gouvernements en place et de l'instabilité sociale dans plusieurs pays musulmans<sup>8</sup>. Par exemple, Ghulam Ahmad Bilour, un ministre pakistanais, a annoncé qu'il était prêt à offrir une récompense à quiconque tuait le réalisateur du film. Il a d'ailleurs fait appel à Al-Qaeda et aux talibans pour s'en débarrasser<sup>9</sup>. Le ministre de la Culture iranien a annoncé que, suite à « l'intolérable insulte faite au prophète de l'Islam »<sup>10</sup>, son pays boycotterait les Oscars, non seulement parce que la vidéo a été produite aux États-Unis, mais aussi parce que ces derniers n'en ont pas interdit la diffusion<sup>11</sup>.

Dans le second groupe, il y a les dirigeants politiques modérés du monde arabe qui désirent maintenir la paix et tempérer les incitations à la violence. La réaction du président égyptien, Mohamed Morsi, en est un exemple. Ce dernier a cherché à trouver un équilibre entre les valeurs et les intérêts de son pays par rapport à l'Occident. Il a donc condamné le film, mais également l'attaque contre le consulat américain à Benghazi, en Lybie, qui a fait quatre morts, dont l'ambassadeur américain. Il a appelé au calme et a rappelé aux citoyens égyptiens que la liberté d'expression était garantie pour tous<sup>12</sup>.

Dans la troisième catégorie, on retrouve les acteurs politiques occidentaux et les organismes internationaux modérés. Ban Ki-Moon, le Secrétaire général de l'ONU, a qualifié le film de honteux et de scandaleux. Il a déclaré que lorsque la liberté d'expression est utilisée dans le but d'insulter et heurter autrui dans ses valeurs, elle ne pouvait être protégée de la même façon<sup>13</sup>. Son message visait à reconnaître l'existence d'une intolérance religieuse, mais ouvrait également la voie à une limitation de la liberté d'expression, bien que celle-ci soit une liberté fondamentale garantie par le droit international et par de nombreuses démocraties<sup>14</sup>. Le président américain, Barack Obama, et la secrétaire d'État américaine, Hilary Clinton, ont aussi condamné le film mais ont refusé qu'il soit interdit aux États-Unis au nom de la liberté d'expression. Ils ont aussi déclaré que malgré les mauvaises intentions du film, aucune violence ou mort résultant des manifestations n'était justifiée<sup>15</sup>.

Ensuite, il y a les déclarations de leaders religieux modérés. Par exemple, l'Organisme de la coopération islamique, lequel possède une délégation permanente aux Nations Unies, a demandé de pénaliser le blasphème afin d'empêcher la diffamation. Cette demande aurait potentiellement influencé la déclaration faite par Ban Ki-Moon<sup>16</sup>. Des dirigeants chrétiens coptes des États-Unis ont également qualifié la vidéo de très offensante et inflammatoire, et ont exprimé leur inquiétude face à une potentielle escalade des tensions entre musulmans et coptes en Égypte<sup>17</sup>.

Finalement, certaines personnalités publiques ont profité de la situation pour tenter d'enflammer les stéréotypes associés aux musulmans. C'est le cas notamment du pasteur américain Terry Jones, connu pour avoir brûlé des pages du Coran en 2010. Ce dernier a soutenu l'*Innocence des musulmans* et en a fait la promotion<sup>18</sup>.

## **De quelle façon une société laïque devrait-elle appliquer la liberté d'expression dans un cas comme celui-ci?**

La controverse entourant le film islamophobe ainsi que la déclaration de Ban Ki-Moon à ce sujet ont ravivé un débat important, soit celui concernant la liberté d'expression et ses limites. Certains affirment que la liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres, tandis que d'autres estiment qu'on a tous le droit de s'exprimer librement sans égard à l'atteinte des valeurs d'autrui. Ces points de vue opposés se sont matérialisés dans les discours américains et dans certains discours de personnalités musulmanes, les premiers affirmant ne pouvoir interdire le film au nom de la liberté d'expression, les deuxièmes demandant l'édiction de limites à cette liberté d'expression pour qu'elle n'entre pas en conflit avec les valeurs musulmanes.

Selon l'article premier de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les libertés fondamentales, dont la liberté d'expression, « ne peuvent être restreint[e]s que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique<sup>19</sup> ». Un exemple de règle de droit qui pourrait limiter cette liberté d'expression est l'article 319 du Code criminel canadien portant sur la propagande haineuse (incitation publique à la haine contre un groupe identifiable)<sup>20</sup>.

D'après le professeur de droit de l'Université de Montréal Jean-François Gaudreault-Desbiens, les concepts de propagande haineuse et de dénigrement des idées sont souvent confondus. En vertu du droit canadien, seulement le premier d'entre eux peut être jugé criminel. Or la vidéo islamophobe n'est pas jugée comme un cas de propagande haineuse car elle n'incite pas au mauvais traitement envers des êtres humains. Elle n'est donc pas condamnable en vertu

du droit canadien<sup>21</sup>. On retrouve le même genre de positions dans la plupart des sociétés laïques.

Selon Tariq Ramadan, professeur spécialisé dans l'islam à l'Université d'Oxford, il existe une incompréhension de la foi musulmane, mais également une incompréhension des sociétés occidentales et des valeurs qui en découlent. Il faut essayer de combattre ce manque de compréhension réciproque. Certains pays connaissent la laïcité, c'est-à-dire la perte progressive de pertinence socioculturelle de la religion comme cadre orientant les conduites, mais les individus issus de ces États doivent comprendre que ce n'est pas le cas partout. Il ajoute qu'aucune attaque à des croyances et des valeurs ne justifie la violence. Il faut plutôt avoir l'intelligence d'ignorer ces insultes et de ne pas leur accorder d'importance<sup>22</sup>.

<sup>1</sup> Laessing, Ulf et Tarek Amara. « Anti-American fury sweeps Middle East over Film ». *Reuters*. 14 septembre 2012.

<sup>2</sup> Kay, Jonathan. « Don't let the idiot speak: The case against Terry Jones ». *National Post*. 10 octobre 2012.

<sup>3</sup> « L'Iran boycottera les Oscars en réaction au film anti-islam ». *Le Monde*. 24 septembre 2012.

<sup>4</sup> « U.S. authorities: Man behind anti-Muslim film had many aliases ». *Haaretz*. 30 septembre 2012.

<sup>5</sup> « Sam Bacile, anti-Islam filmmaker, in hiding after protests ». *Huffington Post*. 12 septembre 2012.

<sup>6</sup> « "L'innocence des musulmans": nouvelle plainte de Cindy Lee Garcia ». *Le Monde*. 25 septembre 2012. Au moment de la publication de cette fiche-info, l'existence d'un long-métrage du même nom n'était toujours pas confirmée.

<sup>7</sup> Émission : Faut pas croire tout ce qu'on dit. « Le navet de la discorde ».

*Radio-Canada*. 22 septembre 2012.

<sup>8</sup> Coulon, Jocelyn. « *Attentats prémédités* ». *La Presse*. 14 septembre 2012.

<sup>9</sup> Shahzad, Asif. « Pakistan disowns minister's \$100 000 bounty on anti-Islam film maker ». *Toronto Star*. 24 septembre 2012.

<sup>10</sup> « L'Iran boycottera les Oscars en réaction au film anti-islam ». *Le Monde*. 24 septembre 2012.

<sup>11</sup> « L'Iran boycottera les Oscars en réaction au film anti-islam ». *Le Monde*. 24 septembre 2012.

<sup>12</sup> « Mursi slams assaults on US embassy after Obama warning ». *Al-Akhbar*. 13 septembre 2012.

<sup>13</sup> « Les manifestations se poursuivent dans le monde musulman ». *Le Devoir*. 21 septembre 2012.

<sup>14</sup> Émission : Faut pas croire tout ce qu'on dit. « Le navet de la discorde ».

*Radio-Canada*. 22 septembre 2012.

<sup>15</sup> « Obama dénonce "l'attaque contre l'Amérique" en Libye et rend hommage à l'ambassadeur tué ». *Le Monde*. 25 septembre 2012.

<sup>16</sup> « Les manifestations se poursuivent dans le monde musulman ». *Le Devoir*. 21 septembre 2012. ; Émission : Faut pas croire tout ce qu'on dit. « Le navet de la discorde ». *Radio-Canada*. 22 septembre 2012.

<sup>17</sup> Constable, Pamela. « Egyptian Christian activist in Virginia promoted that sparked furor ». *The Washington Post*. 13 septembre 2012.

<sup>18</sup> Moore, Olivier. « Anti-Islam pastor Terry Jones barred from entering Canada, debate goes on ». *The Globe and Mail*. 11 octobre 2012.

<sup>19</sup> Ministère de la Justice du Canada. 2012. « Loi constitutionnelle de 1982 ». En ligne. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>

<sup>20</sup> Ministère de la Justice du Canada. 2012. « Propagande haineuse ». En ligne. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-153.html#h-92>

<sup>21</sup> Émission : Faut pas croire tout ce qu'on dit. « Le navet de la discorde ».

*Radio-Canada*. 22 septembre 2012.

<sup>22</sup> « Médias autour de polémique anti-islam - Semaine du 17 au 21 septembre 2012 ». Entrevues avec Tariq Ramadan. Septembre 2012. En ligne

<http://www.tariqramadan.com/>